

Douala, le 1er mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chers consommateurs,

En dépit des contre-propositions formulées dès le mois de décembre 2018 par la CAPA (Cameroon Alcohol Producers Association) afin d'éviter une augmentation des prix dans un contexte de pouvoir d'achat faible, les dispositions de la loi de finances 2019 sur notre activité nous ont contraints à revoir à la hausse les prix de la majorité des boissons fabriquées et commercialisées au Cameroun.

Le Groupe SABC et les autres membres de CAPA - soucieux de préserver leur modèle socio-économique et sociétal - ne sont en effet plus en mesure d'absorber une charge fiscale supplémentaire face aux enjeux sécuritaires, de commerce illicite et face à une pression fiscale que nous jugeons, déjà depuis quelques temps, excessive.

Consciente du rôle moteur du Groupe SABC en faveur de la promotion du « Made in Cameroun » et pour continuer à accompagner le développement du secteur agricole, notamment la culture du maïs camerounais qui entre à 100 % dans la fabrication de la bière MANYAN, la SABC a fait le choix de ne pas répercuter l'intégralité de l'impact de la nouvelle loi sur le prix de ce produit uniquement.

Pour protéger le secteur du sucre qui dépend des achats du Groupe SABC, nous avons également décidé de ne pas répercuter l'impact des nouvelles dispositions fiscales sur la Gamme des boissons gazeuses de marque TOP, dont le prix reste inchangé.

SABC, membre de CAPA, reste mobilisée pour que le « Made in Cameroun » ne disparaisse pas, et que notre agro-industrie continue de porter haut les couleurs du Cameroun.

La nouvelle grille qui a été rendue publique entre en vigueur à compter du 1er mars 2019.-

Emmanuel DE TAILLY
Directeur Général du Groupe SABC

